



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITÉ

N° 153 - décembre 2009

Association des Chrétiens Protestants & Evangéliques pour le Respect de la VIE
B.P. 29 - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01 34 72 87 67 - CCP 11 825 95 K Paris

Editorial

Médecine de vie, médecine d'amour.

Alors que 2010 verra la révision de la loi de bioéthique, qui a mis sur les dents les associations pro-vie, l'Ennemi attaque sur les arrières avec la présentation d'un projet de loi pour une euthanasie à la Hollandaise. Et ce, bien que la commission Léonetti ait révélé bien des faits inquiétants (Lettre 152), et que les Pays-Bas aient été montrés du doigt, parmi force états-voyous, pour des cas d'euthanasie sans autre forme de procès qu'une décision arbitraire d'un tiers. Un tel mépris de l'évidence, du bon sens, et de la simple humanité, justifie le E majuscule qui revient de droit au père du mensonge.

Autre signe inquiétant, et peut-être élément de la manoeuvre des euthanasistes, l'affaire de l'Hôpital d'Orange et, chose parfaitement ahurissante, la décision de cet hôpital de ne pas faire appel, avec, plus fort encore, l'approbation de la Ministre de la Santé. Un bébé mort-né est tout naturellement réanimé, ce qui est du devoir des médecins. Il récupère au bout de vingt cinq minutes. Il est hélas dans les 3% des bébés conservant des séquelles de cette réanimation. L'Hôpital est condamné pour acharnement thérapeutique. Extraordinaire. Les médecins sont fautifs d'avoir fait leur devoir en donnant au bébé ses 97% de chances de récupérer sans séquelles. A ce train là, les anesthésistes (et même les urgentistes) risquent de baisser les bras s'il existe le moindre risque de survie avec un handicap, même relatif. Les progrès foudroyants de l'eugénisme, qui fait traquer la moindre malformation du foetus, ne sont pas pour nous rassurer. Pour les adeptes du tourisme automobile, il vaudra mieux se promener en Allemagne, en Italie ou en Scandinavie, en cas d'accident grave. Et dans ce contexte, la prudence est de ne pas se porter volontaire comme donneur d'organe.

Au risque de paraître trop obsédés par la pétitionite, c'est le devoir des enfants de Dieu d'écrire à leurs représentants, députés ou maires d'une ville siège d'un hôpital, pour les alerter de cette dérive de la médecine vers un laisser-mourir que vomit l'immense majorité des soignants. Le Seigneur a donné à ce pays une des meilleures médecines du monde. Le destructeur va la dénaturer inexorablement si nous oublions de rappeler cette certitude: «Si je n'ai pas l'amour, je ne suis rien».

NB Ecrire aux représentants n'est pas vain. Ils travaillent énormément et sont surchargés de dossiers. Une interpellation bienveillante, mesurée et claire les aide dans leurs décisions. Prions pour eux.

Dr François Volff

Madrid : 1 à 2 millions de personnes défilent contre l'IVG

La ville de Madrid estime quant à elle le nombre de participants à 1 200 000 personnes, quand certains journaux parlent de 10 000 personnes... Quoiqu'il en soit, tous s'accordent à dire qu'il s'agit de l'une des plus importantes manifestations sous le mandat de José Luis Rodriguez Zapatero. Même si elle fut soutenue par le Parti Populaire, dont la main droite du président Maria Dolores de Cospedal, s'est jointe au rassemblement, et par l'Eglise catholique, le défilé se voulait - et fut - «une protestation de la société civile» : «la manifestation n'est pas liée à l'Eglise ni à aucun parti politique, c'est une initiative citoyenne», a expliqué Benigno Blanco, président du Forum pour la famille. Témoignage:

Nous nous sommes rendus Vendredi au siege du Foro de la Familla où s'activaient de nombreux volontaires ; 2 photos y ont été prises , mais pas de dirigeants ; le principal slogan était : CADA VIDA IMPORTA = chaque vie est importante .

La télévision de Valence nous a interviewés sur place brièvement (plus tard , d'autres journalistes ont aussi enregistré les déclarations du Dr Dor et moi même ; j'ai été interviewée par Ouest France ; mais je n'ai pas trop d'illusion sur leur façon d'exploiter les témoignages recueillis au cours de la marche)

Le Samedi nous avons rejoint La Puerta del Sol d'où partait la manifestation avec notre drapeau en mains ; 600 bus environ déversaient des personnes venues de tout le pays ; une foule jeune et joyeuse affluait de partout ; des familles entières : grands parents , parents et petits enfants , une

impressionnante majorité de jeunes Bien que la manifestation se veuille «aconfessionelle « les églises que nous avons vues appelaient les fidèles à participer à la marche .

Le manifeste de Mr Bénigno Blanco , intitulé : « en defense de la vie, de la femme ,de la maternité « pour résumer, protestait contre le projet de loi de M. Zapatero (qui allait d'ailleurs au delà des propositions de son propre parti) qui prétendait :

- dépénaliser totalement l'avortement et le reconnaître comme un droit,
- allonger le délai pour pouvoir avorter,
- permettre à des jeunes filles de 16 ans d'avorter sans que leur famille en soit informée, ni éventuellement le père de l'enfant conçu,
- enfin ce projet voulait imposer (ce sont les termes du manifeste) l'idéologie du «genre» (homosexuel) avec sa vision de la sexualité et de la personne, et ce avec un caractère obligatoire et des moyens coercitifs (coactivos en espagnol) dans tous les services sanitaires ET éducatifsdu pur totalitarisme! (commentaire personnel)

Nous avons relevé quelques pancartes et banderoles éloquentes : «nous avons 16 ans et nous disons NON», «avortement = génocide», certaines plus incisives : «Zapatéro ta mère a dit oui!» ou : «Ave Zapatéro ceux qui vont mourir te saluent!» Ou encore à l'intention de la ministre de la famille , Viviane Aido : «AIDO quel dommage que ta mère t'aie engendrée»....

On a remarqué la présence de José Maria Aznar -et de son fils- qui a déclaré : « cette loi dépasse toutes les limites». D'après ABC ou LA RAZON certains membres du PSOE (socialistes) présents à titre individuel auraient dit : « Nous défendons toute vie parce que , étant de gauche, nous sommes pour la justice sociale et qu'il est injuste de refuser la vie aux enfants à

naitre». Et aussi des gens du centre gauche.

Des déclarations se sont succédées sur le podium et aussi des témoignages émouvants.

Les journaux ABC et La RAZON ont titré : «Une marée humaine contre l'avortement» et «Une clameur pour la vie inonde Madrid» ou encore : «Le fleuve de la vie».

Catherine Vierling (envoyée du Collectif En marche pour la vie, avec le Dr Dor).

L'accouchement à domicile, pas plus risqué qu'à l'hôpital ?

La conclusion de l'étude cas-contrôles de PA Janssen et coll. va plaire aux défenseurs de l'accouchement à domicile (AAD). Dans un pays industrialisé comme le Canada, un AAD assisté par une sage-femme (SF) est aussi sûr qu'à l'hôpital après une grossesse à bas risque.

La cohorte des AAD 2000-2004 d'une province canadienne (n=2 899) a été comparée à deux groupes d'accouchements à l'hôpital, les uns faits également par des SF (n= 4 752), les autres faits par des médecins (n=5 331). Les AAD comprennent tous les accouchements ayant débuté à la maison après une grossesse de plus de 36 semaines, sur un fœtus unique, en présentation céphalique... selon les désirs des parents. Ils ne se sont pas toujours terminés sur place : 21,2 % des femmes ont été transférées à l'hôpital et 7 % ont été césariées.

Leur mortalité périnatale a été très faible et similaire à celles des groupes témoins (0,35 pour 1 000 naissances versus 0,57 o/oo pour les SF et 0,64 o/oo pour les médecins). On peut s'étonner de taux aussi bas, mais ils ne prennent pas en compte les morts foetales in utero.

Pour les autres points de comparaison, le groupe des accouchements à l'hôpital faits par des SF est le plus pertinent puisque c'était le même personnel qui assistait les AAD. (Au Canada, les AAD dépendent des SF hospitalières).

Par rapport à ce groupe témoin, les femmes qui avaient commencé leur travail à la maison avaient un risque réduit de déchirure périnéale du 3e et du 4e degrés (Risque Relatif=0,43), d'hémorragie de la délivrance (RR=0,62), et de fièvre (RR=0,45). Leurs enfants avaient moins de risques de subir un traumatisme obstétrical (RR=0,26) et d'avoir besoin d'une réanimation à la naissance (RR=0,23) ou d'une oxygénothérapie après 24 heures (RR=0,37).

Par rapport à l'autre groupe témoin, les AAD confirmaient leurs avantages. Les enfants nés à domicile avaient en outre un risque réduit d'inhalation méconiale (liquide mêlé de selles du bébé, RR=0,45), mais un risque accru d'hospitalisation en néonatal (RR=1,39)... Toutefois le premier motif d'hospitalisation était une jaunisse - qui est traitée auprès de la mère quand l'enfant est né à l'hôpital. Les AAD sont très minoritaires au Canada.

Cette étude de grande taille et de bonne qualité montre que l'on peut concilier l'intimité désirée par certains parents avec la sécurité de la mère et de l'enfant, au prix d'une proportion non négligeable de transferts à l'hôpital (environ une parturiente sur cinq). En plus de la programmation de l'AAD, elle fait ressortir l'importance cruciale d'une bonne articulation entre le domicile et une maternité en cas de difficulté au cours du travail, garantie ici par le mode d'exercice des SF.

Univadis, 17/09/09 (JIM) Dr Jean-Marc Retbi Janssen PA et coll. Outcomes of planned home birth with registered midwife versus planned hospital birth with midwife or physician. Can Med Assoc J, 2009; 181: 377-383

Une agence d'emploi dédiée au handicap

Adecco, numéro un du travail temporaire en France, ouvrira d'ici la fin de l'année un espace «Emploi handicap et compétences» afin d'intensifier son action en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Il s'agit de permettre aux entreprises de trouver plus facilement le personnel handicapé qu'elles peinent à recruter.

La création de cette agence est le résultat de l'expérience de la société dans le domaine depuis 20 ans. Aujourd'hui, Adecco emploie à lui seul près de la moitié des personnes handicapées en interim : «Nous disposons d'un vivier de 12 000 personnes en situation de handicap qui ont travaillé pour nous en intérim, au cours des deux dernières années», explique Bruce Roch, directeur innovation et diversité. En 2007, le groupe a également permis le recrutement d'environ 8000 personnes handicapées, et de 8200 en 2008.

En France aujourd'hui, une entreprise sur deux ne compte aucune personne handicapée dans ses effectifs. La loi oblige cependant les entreprises de 20 salariés et plus à employer 6% de personnes en situation de handicap. Les pénalités sanctionnant une infraction à la loi devraient augmenter à compter de l'année prochaine.

Notons que le problème majeur du recrutement des personnes handicapées est que les qualifications de ces travailleurs ne correspondent pas forcément aux postes proposés et que nombre d'entre eux s'excluent d'eux mêmes du marché du travail en estimant qu'elles ne sont pas faites pour exercer une activité professionnelle.

13 Octobre 2009. genethique.org

L'hôpital d'Orange condamné pour acharnement

thérapeutique sur un nouveau né

L'affaire remonte à l'été dernier mais n'a été révélée qu'hier par le Figaro et l'AFP. L'hôpital d'Orange a été condamné en juin par le tribunal administratif de Nîmes pour acharnement thérapeutique sur un bébé né en état de mort apparente. Le nourrisson a été sauvé mais a développé de lourds handicaps en grandissant. Dans un communiqué transmis à l'AFP, l'hôpital d'Orange indique aujourd'hui qu'il n'avait pas fait appel du jugement « dans un souci d'apaisement », mais qu'il « n'acquiesce pas pour autant aux motivations du tribunal administratif de Nîmes ».

L'enfant présente les symptômes d'une forme sévère d'infirmité motrice cérébrale tétraplégique (paralysie des 4 membres).

« En pratiquant ainsi sans prendre en compte les conséquences néfastes hautement prévisibles pour l'enfant, les médecins ont montré une obstination déraisonnable (...) constitutive d'une faute médicale de nature à engager la responsabilité du centre hospitalier d'Orange », a considéré le tribunal administratif dans son jugement. Toute faute de l'hôpital dans l'organisation et le fonctionnement du service de maternité, ainsi que toute faute médicale durant l'accouchement, ont été en revanche écartées.

Reste un élément-clé à déterminer : la part de la faute de l'établissement dans les handicaps développés par l'enfant. Celle-ci reste soumise à expertise. De cette analyse très délicate, dépend le montant des réparations financières que l'hôpital devra verser. Les parents réclament un minimum de 500 000 euros.

L'affaire suscite en tout cas beaucoup de réactions. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a exprimé aujourd'hui sa « confiance » et sa « solidarité » envers l'équipe médicale de l'hôpital. Du côté des gynécologues, Jean Marty,

le président du Syngof, joint par Egora.fr, est atterré : « De tels jugements sont pris par des personnes qui ne connaissent pas notre métier et les incertitudes de la vie, à la naissance, estime-t-il. En tant que gynécologues, nous avons tous vécu ou entendu des histoires où des enfants paraissent totalement perdus et qui, au bout du compte, sont tout à fait «normaux» ». Dans son communiqué du jour, l'hôpital d'Orange s'interroge également : « Faut-il tout tenter quand il y a un espoir de récupérer une vie ? ».

Egora, 12/11/09

Jérôme Lejeune, le Prix Nobel confisqué.

En août 1969, la société américaine de génétique décerne à Jérôme le «William Allen Memorial Award», la plus haute distinction qui puisse être accordée à un généticien (pour ses travaux sur la trisomie 21). Dès son arrivée à San Francisco, où on doit la lui remettre, Jérôme perçoit nettement qu'on envisage d'autoriser l'avortement des enfants trisomiques. Le prétexte est qu'il serait cruel, inhumain, de laisser venir au monde de pauvres êtres voués à une vie inférieure, et représentant une charge intolérable pour leur famille. Jérôme tremble : «Par ma découverte, se dit-il, j'ai rendu possible ce honteux calcul!». Après la remise du prix, il doit prononcer devant ses confrères une conférence. Aura-t-il le courage de dire la vérité ? Un mot célèbre de saint Augustin lui revient en mémoire : «Deux amours ont fait deux cités : l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu a fait la cité terrestre, l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi a fait la cité céleste». Peu importe sa cote dans le monde scientifique : Ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, a dit Jésus, en vérité c'est à Moi que vous l'avez fait! (Mt 25, 40)

Il parlera ! «Dès le premier instant de la conception tout est là, rien ne sera plus ajouté. La tentation de supprimer par l'avortement des petits d'hommes malades va à l'encontre de la loi morale, dont la génétique confirme le bien-fondé ; cette morale n'est pas une loi arbitraire». Pas un applaudissement : silence hostile ou gêné parmi ces hommes qui sont l'élite de sa profession. Jérôme les a heurtés de front. Il écrit à son épouse : «Aujourd'hui, j'ai perdu mon « Nobel » de médecine».

Le Suisse Romain, 09/10/09.

Euthanasie, dure ou molle?

Le groupe socialiste vient de déposer deux propositions de lois relatives à l'euthanasie auprès de la présidence de l'Assemblée Nationale.

La première, signée par 120 membres du groupe socialiste, radical, citoyen, vise la légalisation du suicide assisté et l'instauration d'un «droit à la mort» pour «toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable».

Ce texte n'est pas seulement destiné aux personnes dont la souffrance résiste aux antalgiques, mais bien à celles qui veulent pouvoir choisir le moment de leur mort : «Il faut d'abord mettre en oeuvre les soins palliatifs, c'est essentiel, car on ne peut faire un choix libre quand on souffre. Ensuite, si la personne estime qu'elle n'est pas suffisamment soulagée, elle peut demander à mourir, parce que son mal est sans issue», explique Danièle Hoffman-Rispal, une des chevilles-ouvrières du texte.

Le second texte tient en un article. Il n'autorise

pas le médecin à mettre fin à la vie du patient, mais préconise de l'absoudre a posteriori quand il le fait, à condition qu'il ait préalablement réuni une commission qui envisage la situation et dont le rapport serait versé au dossier médical.

Dans la série ligne dure et ligne souple, la deuxième alternative semble moins grave. C'est la loi hollandaise, mais en fait, elle permet tout. (NDLR)

Genethique.org, 23/10/09

Pilule du lendemain: ce n'est pas le Pérou

Le tribunal constitutionnel du Pérou a décidé de suspendre la distribution de la «pilule du lendemain». Il a estimé qu'en raison de son possible effet abortif, elle était en contradiction avec l'article 2.1 de la Constitution politique du Pérou qui reconnaît le droit à la vie de l'enfant à naître.

28/10/09 (Genethique)

Verdict de mort pour ce bébé.

En Grande-Bretagne, des parents se battent en Cour Suprême à propos de la vie de leur enfant. «Baby RB», qui est âgé d'un an, est atteint du syndrome myasthénique congénital (CMS) : cette maladie gêne lourdement le mouvement et la capacité à respirer.

La mère du bébé et les médecins ont estimé que la qualité de vie de l'enfant était trop basse pour qu'il soit dans son intérêt de rester en vie : ils préconisent donc l'interruption des soins d'assistance vitale.

Le père, séparé de la mère, s'oppose à ce qu'on arrête ainsi les soins. Il plaide que son fils peut voir, entendre et reconnaître ses parents. Son avocat et lui-même ont produit des vidéos montrant que Baby RB joue avec ses jouets, écoute de la musique et interagit avec ses parents. Ils ont également mis en avant le fait que l'enfant pourrait bénéficier d'une trachéotomie qui lui permettrait de respirer par lui-même et de sortir de l'hôpital où il est depuis sa naissance.

Si la Cour Suprême donne raison aux médecins et à la mère, ce sera la première fois qu'un hôpital arrêtera les soins d'un enfant dont le cerveau n'est pas endommagé et ce malgré le refus de l'un des deux parents.

Genethique.org, 04/11/09

Mon corps m'appartient : Un argument s'effondre

Résumé : Un des arguments habituels pour l'avortement consiste à dire que le fœtus est produit par le corps de la mère et donc qu'il lui appartient. A preuve : il n'est pas rejeté par le système immunitaire, comme c'est le cas pour les organes transplantés. Une recherche récente vient de renverser cet argument : le système immunitaire de la mère travaille bien à rejeter l'embryon, et c'est la cause de nombreuses fausses couches. Mais l'embryon, dès le sixième jour, secrète une enzyme spéciale, l'indoléamine 2,3-dioxygénase ou IDO qui inhibe l'attaque des lymphocytes chargés de lutter contre les tissus étrangers. Indépendamment de l'argument génétique, on dispose donc d'un argument physiologique déterminant qui prouve l'individualité de l'embryon dès les premiers jours.

Alexander Williams. Le Cep n°33. 4^e trimestre 2005. Communiqué par Lesley, et M.Martin Noyelle. In extenso http://le-cep.org/archive/CEP_33.pdf

Jen'ai pas souvent soutenu votre oeuvre ne serait-ce que par un petit mot. Nous recevons votre journal régulièrement et je vous en remercie. Je pars Mardi pour l'Afrique du sud pour notre Assemblée Générale Internationale de «Chrétiens pour la Vérité». Que le Seigneur vous garde «Veillant, Priant». Sans prières sincères devant ce trône de la Grâce nous allons nous éteindre. Soyez bénis avec toute votre équipe.

Pasteur Didier Schott (avec son adhésion).

Merci pour votre courrier, vos infos et votre disponibilité pour informer dans les églises... Nous vous encourageons à servir l'église tout en étant au service du prochain. Que Dieu dans sa bonté bénisse vos actions.

Ch. et Jean-Marc Schmitt, 67 Altekendorf

Le Seigneur nous a donné aujourd'hui la possibilité de soutenir votre équipe et vous prie de bien vouloir accepter ce chèque. Recevez tous nos encouragements et nos bénédictions dans ce grand travail que vous réalisez.

H et M Girard, Ouagadougou, Burkina Faso (par deux fois).

Docteur en pharmacie, je suis très vigilant concernant l'évolution des lois sur la bioéthique. Je soutiens les orientations de Jean LEONETTI, avec qui j'ai toujours eu un dialogue partagé. Bien respectueusement.

Yanick PATERNOTTE, Député du Val d'Oise

Un grand merci pour votre Lettre, qui nous informe de ce qui se passe un peu partout, où il y a toujours beaucoup de raisons de s'indigner et d'être scandalisés, et par exemple les dispositions ou décisions d'un Président Obama que l'on nous a présenté pratiquement comme le «sauveur du monde»

C. Fontaine, 76. (allusion aux positions avortistes de ce Président, le Sénat l'a confirmé... (NDLR)

Voici ma contribution aux Etats Généraux de la bioéthique:

«Allons-nous livrer des condamnés à mort aux mains des chercheurs qui vont les sacrifier sur l'autel de la Science? Mais quels sont ces condamnés à mort?

Tout simplement des êtres humains, déjà munis de leur carte personnelle d'identité humaine unique (leur ADN), êtres humains, encore à leur stade embryonnaire, que l'on a privés de leur droit à se développer en les emprisonnant dans une sorte de cachot, réfrigéré à la température «ad hoc». On les appelle les «embryons surnuméraires» qui ne «servent plus à rien»...alors, la tentation est grande de les «faire servir à quelque chose», sans leur assentiment, évidemment.

Et que l'on ne nous parle pas d'amas de cellules: car si, apparemment, il s'agit d'un ensemble de cellules, on oublie de préciser qu'elles ont leur «feuille de route» pour, en neuf mois, s'épanouir en un chef d'oeuvre.

P. Ray, Rodez.

Je viens de signer la pétition de l'ADV contre l'euthanasie). Merci pour le rappel. Il faut dire que la plupart du temps, je suis tout sauf radical. Il est important de réfléchir

à la situation de vie qui se présente à nous. Mais dans le cadre de la fin de vie, il faut être clair. L'euthanasie coupe les ailes à bien des réconciliations par exemple, tout le travail personnel sur la mort etc.

Bon courage pour votre combat. Fraternellement en Christ,

Pasteur D. Bernhardt.

Nos amis de SOS Mamans (UNEC), un journal de bord.

Dimanche 18 octobre 2009

Une de nos dames hébergeuses, d'un petit village en Bretagne, nous amène deux jeunes filles enceintes de son village, Sandrine 16 ½ ans, et Carole 17 ans, en nous demandant de les héberger ailleurs puisque dans leur village cela 'craindrait', les parents voulant les faire avorter de force. Ce que nous avons fait en les envoyant dans le midi de la France. Ainsi nous découvrons, l'air de rien, une véritable coopération et complémentarité entre nos familles hébergeuses, sans grands frais, sans dossiers, sans subventions (illusoire des autorités avorteuses françaises !). La vraie charité ne fait pas de bruit, dit un proverbe.

Mercredi 21 octobre 2009

Nous réussissons à organiser le retour en Russie de deux très jeunes prostituées russes à Paris, toutes les deux enceintes de leur sombre travail forcé : Milenna et Kalina. Tout est réglé par nos chemins habituels. Il faut savoir que ces filles ne possèdent jamais des passeports, ceux-ci étant pris et cachés par leurs souteneurs 'chefs de l'agence des mannequins' dès leur arrivée à Paris. Il faut donc trouver un moyen de passer ces jeunes filles quand-même par les frontières à l'est. Avec Dieu, on trouve des solutions, ce n'est

pas bien compliqué, et même sans fabriquer des faux papiers.

Mardi 27 octobre 2009

Samja, 23 ans. Elle a vécu une histoire invraisemblable : de l'Indonésie elle fut envoyée par sa famille comme 'nouvelle mariée' à un compatriote à Paris, pour se retrouver maîtresse de 2e rang auprès d'un 'époux' déjà marié. Loi musulmane oblige. Quoiqu'il en soit, le beau frère parisien de 'l'époux' a profité de la situation pour la violer à plusieurs reprises. Tombée enceinte et sous la menace d'un avortement forcé, elle trouve un moyen de se réfugier vers nous. Nous l'accueillons et l'hébergeons chez une famille amie qui a l'habitude de nos cas graves. Comment trouvons-nous ces jeunes filles enceintes ? Elles viennent toutes seules, par le simple 'bouche à l'oreille' des femmes déjà sauvées antérieurement, Dieu sait comment.

Lundi 2 novembre 2009

Encore une jeune fille enceinte – mineure - persécutée par sa maman. « Elle veut me passer encore aujourd'hui à l'aspirateur », nous confie Sibylle, angoissée à mort. Nous la logeons chez une amie hébergeuse dans le midi, loin de Paris, après lui avoir acheté quelques vêtements, car elle s'était littéralement enfuie de chez elle, sans rien.

PS : Bilan à ce jour : 581 bébés sauvés de l'avortement dont 54 encore à naître, 32 femmes et jeunes filles enceintes actuellement logées dans nos studios ou chez nos familles hébergeuses, 3305 € en caisse.

Pierre CHAUNU (1923 - 23-10-2009)

Nous avons appris par des sources catholiques le départ de notre membre d'honneur, le Professeur Chaunu pour la Maison du Père. Très actif dans les années 1970-80 en faveur de la défense de la Vie, en particulier par de nombreux articles dans le Figaro qui, à l'époque, ménageait son lectorat, il avait été sollicité par Mme Olivier pour prendre la direction de l'Acpervie dès le début. Il lui avait répondu en substance qu'il ne jouerait qu'un rôle décoratif, et que c'était à elle de se porter Présidente. Il intervint à la Mutualité lors de la présentation du Cri Silencieux, 1985. Il accepta d'intervenir au Congrès Euro-Vie 87. Il est ensuite parmi les membres d'honneur ou fondateurs du Comité de soutien à Christine Demeyer (licenciée par Roussel Uclaf pour n'avoir pas voulu promouvoir la pilule abortive, 1989), de l'Alliance pour les Droits de la Vie, 1994, et des Amis du Professeur Lejeune, 1994. Il avait aussi accepté de soutenir la manifestation annuelle «30 ans ça suffit, en marche pour la vie», si bien que le Réformé qu'il était voisinait avec le Luthérien François-Georges Dreyfus et l'Évangélique Henri Blocher.

Florilège:

* Pierre CHAUNU : Le refus de la vie (Calmann-Lévy 1975)

* Pierre CHAUNU et Georges SUFFERT : La peste blanche (Gallimard 1976)

* Geneviève POULLOT : J'ai la loi pour moi. Préface de Pierre CHAUNU (Éd. Saint-Paul 1979)

* Pierre CHAUNU, Gérard-François DUMONT, Jean LEGRAND et Alfred SAUVY : La France ridée (Le Livre de Poche, coll. Pluriel 1979)

1975 FRANCE :

Pierre CHAUNU : «La mémoire de l'Éternité» (Robert Laffont).

« 1973 fut surtout en France et dans plusieurs provinces du même héritage, l'année de la revendication exorbitante du droit de tuer l'enfant au point de départ de la mémoire, au creux même du miracle le plus grand de la vie humaine, dans l'océan mystérieux et doux du sein maternel. Qu'une telle revendication se fit jour, c'était bien la preuve que nous avions perdu la mémoire. Et avec notre mémoire tout ce qui donnait à notre vie valeur et dignité. (...) Ce sont les commencements qui comptent le plus. C'est pourquoi ce qui atteint la vie dans l'enfance et, a fortiori, cette enfance plus proche de l'éternité qu'est la vie intra-utérine, constitue le seul crime inexpiable, le péché au sens propre contre le Saint Esprit. (...) En mai 1973, quand un homme pour lequel j'avais de l'estime, le Premier Ministre Pierre Messmer, présenta la première mouture de ce qui allait devenir la loi sur l'interruption de grossesse, j'ai compris qu'il me faudrait sortir un moment de l'Histoire. Puisque toute l'Histoire m'enseignait qu'en franchissant ce pas on détruirait l'héritage. Toute l'ordonnance d'une histoire convergente et ascendante était rompue... Nous nous sommes battus à mains nues. Bien sûr, nous avons perdu, qui en doutait ? Et pourtant comme je préfère aujourd'hui ma peau à celle des vainqueurs; comme je plains de tout coeur ceux qui ont à jamais attaché leurs noms à cette victoire; comme je suis content de me compter au nombre des vaincus, des demeurés, des ridiculisés qui ont conduit ce combat de l'obscurantisme contre l'éclatante lumière de l'Enfer où nous sommes plongés. »

1979 02.04 FRANCE :

En réponse aux «vœux», adoptés à La Grande-Motte par l'Assemblée générale de la FPF (*18.3), les professeurs de la Faculté libre de théologie réformée d'Aix-en-Provence font connaître leur «net désaccord» sur la question de l'avortement. «A la lumière de l'Écriture Sainte», ils soulignent «le caractère sacré de toute vie humaine». «L'avortement est un meurtre.» Il dénoncent la contradiction entre la position de la FPF concernant des milliers de vies innocentes et la condamnation de la peine de mort de la même FPF quand il s'agit de criminels. Parmi les signataires : Pierre CHAUNU, professeur associé.

1979.05 FRANCE :

Le débat sur l'avortement, relancé depuis un mois par les déclarations du chef de l'État (*18.4) et celles des évêques (*cardinal RENARD 4.79, Conseil permanent de l'épiscopat 23.4), tourne principalement autour de la corrélation entre l'avortement et la dénatalité. Le 3 mai, l'INED a publié un document montrant que la baisse des naissances s'est poursuivie en 1978 : 735 000 contre 801 000 quatre ans auparavant.

Après M. GISCARD D'ESTAING : «il n'y a pas de lien» (*18.4), Mme VEIL reprend la même thèse au Club de la presse du 22 avril : «L'avortement n'est pas responsable de la natalité ni de la chute des naissances d'après 1974.» Propos repris dans Le Nouvel Observateur du 30 avril par Mme Josette ALIA, journaliste : «La France se dépeuple. (...) Pourquoi ? Aucun démographe sérieux ne peut l'expliquer.» Il vaut mieux avouer son

ignorance que reconnaître un impact de l'avortement sur la natalité. «Aucune liaison n'apparaît clairement entre fécondité et avortements qui expliquerait la baisse de la première par l'augmentation des seconds» (Le Monde, 4 mai). Comme il est difficile d'admettre qu'un enfant avorté c'est un enfant non né ! De son côté, M. DEBRÉ parle de «suicide collectif» et M. Alfred SAUVY, fondateur de l'INED, prévient : «Jamais l'Histoire n'a vu de population stagnante trouver autre chose que l'appauvrissement.» Pour M. CHAUNU, professeur à la Sorbonne : «Chaque année qui s'écoule nous approche du moment où nous saurons que notre civilisation est morte.»

(V. Actuelles 7/13.5.78 p.34/36 – cf. texte conférence Sauvy à Lyon 22.4.68)

Textes communiqués par M. Pierre Gastal, Choisir la Vie, Valence.

Date à retenir

Marche du 17 janvier

Le collectif «En Marche Pour la Vie» organise pour la 6^e année consécutive une marche unitaire, apolitique et aconfessionnelle.

Rendez-vous le 17 janvier 2010 à 14H30 place de la République à Paris pour réclamer et obtenir :

- la réouverture du débat sur l'avortement,
- des mesures concrètes pour venir en aide aux femmes en détresse,
- l'abolition de la loi de 1975 qui légalisa l'avortement il y a 35 ans.

Pour cela, nous devons être nombreux à battre le pavé, plus nombreux que l'année dernière (environ 10 000 manifestants dont une majorité de jeunes).

Mobilisation

Vous avez été à une période de votre existence pour l'avortement ou contre l'idée de marcher pour la vie et vous avez changé d'avis ? Vous avez été poussée à avorter et regrettez votre acte ? Témoignez par courriel (anonymat garanti) ! Notre but : proposer sur le site officiel de la marche des virages d'opinion auxquels chaque visiteur pourra s'identifier. Contactez-nous : marchepourlavie@yahoo.fr



Contacts ACPERVIE

www.acpervie-sos-maternite.org
webmaster@acpervie-sos-maternite.org

Par TELEPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † Mme Lucie OLIVIER
Président : Dr François VOLFF
ACPERVIE, BP 29, 95670 MARLY LA VILLE
Tél - Fax : 01 34 72 87 67
Tel cabinet : 01 34 68 73 06
- Vice-Présidentes :** Mme Marie-Noëlle Bernadet et Mlle Lesley Fickett
- Trésorière :** Mme Jacoba VOLFF
- Trésorier-adjoint :** M. Patrice GARRIGA
- Secrétaire :** Mlle Marjolaine Ludwig
- Secrétaire adjoint :** Mme Yvette Cuendet
- Secrétaire chargé du site internet :** M. Michel Ubeaud
- Membres du C.A. :** MM. les pasteurs J. PIRA, S. BAUGHMAN, O. BOURREL,
M. J. CUENDET.
- Responsable SOS-Maternité :** Mme Marie-Noëlle BERNADET 06 70 04 15 56

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

| | | |
|---------|---------------------|----------------|
| SAFE 03 | Gannat (Allier) | 04 70 90 39 82 |
| SAFE 29 | Concarneau | 02 98 60 76 63 |
| SAFE 33 | Bordeaux (Gironde) | 05 56 45 24 79 |
| SAFE 88 | Vaudeville (Vosges) | 03 29 34 49 27 |

TALON A RENVOYER A L'ACPERVIE - SOS MATERNITE

Mme, Melle, M. Prénom.
Adresse
Profession Date naissance
Date : Signature :

Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.

Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul seigneur et sauveur et j'adhère à l'Association

- Je verse ma cotisation annuelle : 8 € pour 2009 - Associations : 16 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de L'ACPERVIE 11 €
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact avec vous.
- Je verse en outre un don ponctuel de €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER : (*prix port compris, sauf mention*)

- . . . livre(s) **Le traumatisme post avortement**, Dr F. Allard et J-R Fropo (15 €)
- . . . livre(s) **Une saison pour guerir** Pour aider celles qui vivent le traumatisme post avortement, L Freed et P-Y Salazar, 242 p. (10 €)
- . . . livret(s) **Au fait, qui suis-je ?** Les embryons humains prennent la parole. Dr. Ph. Antonioz (15 €)
- . . . livre(s) **L'avortement m'a fait mal** de Maureen Long (12 €)
- . . . livre(s) **Une vie en pieces** de Lee Ezel (13 €)
- . . . livre(s) **Garde-le**, témoignage d'une jeune femme avortée, 121 p., (7,40 €)
- . . . livre(s) **L'avortement** D. Rivaud & A. Lukasik (8,8 €)
- . . . livre(s) **Ton prodigieux départ dans la vie**, les 9 mois in utero en 34 p. (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. (8,95 €)
- . . . brochure(s) **La vie humaine, la première merveille** 31p. (2 €)
- . . . vidéo(s) **Le cri silencieux** Dr Bernard Nathanson (18 €, en DVD 15 €)
- . . . vidéo(s) **La vie humaine, la première merveille** (libre participation. idem en DVD)
- . . . Foetus 10 semaines, plastique rose (2,3 € - qtés : nous consulter)
- . . . livre(s) **La vérité sur l'avortement aujourd'hui** Sabine Faivre (144 p., 13 €)
- . . . **Euthanasie** - brochure évangélique (5,3 €)
- . . . **Aime la vie, défends-la** - Réponse aux questions/pb des jeunes (5,3 €)
- . . . **Ma chance d'exister** . . brochure avec photos couleurs (3 €)
- . . . **Petits pieds** (insigne - 2 €)
- . . . **Le livre blanc de l'avortement** - Collectif «30 ans ça suffit» (10 €)
- . . . **Le Syndrome Post Avortement** - Version médicale, papier (1,5 €)
- . . . **Lois Veil-Aubry sur l'avortement** (2,4 €)

Posters 28 x 43, sous cylindre carton (2 €)

- . . . Oeuf d'aigle
- . . . Requin (*l'endroit le plus dangereux ?*)
- . . . Rose (*la culpabilité n'est pas nécessaire*)

Ci-joint mon règlement à l'ordre d'ACPERVIE